

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 27
- absents..... 06
- votants..... 32
- procurations..... 05

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa :

télétransmission en Préfecture le :

20 JUIN 2023

publication en ligne le :

20 JUIN 2023

DAVIET Roland, Maire.

Le 13 juin 2023 à 18h00, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 6 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf Mme Sandrine CARCEY-CADET, M. Christian COCKENPOT, Mme Célia DE LA CHAPELLE, M. Thierry GUIVET, M. Philippe MORIN et M. Martin PONCET, absents et excusés.

Mme Sandrine CARCEY-CADET a donné procuration à Mme Sylvie CATALANO.

M. Christian COCKENPOT a donné procuration à Mme Laurence ROBERT.

M. Thierry GUIVET a donné procuration à M. Eric JANIN.

M. Philippe MORIN a donné procuration à M. Christophe AKELIAN.

M. Martin PONCET a donné procuration à Mme Murielle BURDET.

Mme Nathalie BERTHET-BONGAY a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2023 / 54 Acquisition foncière - Commune d'EPAGNY METZ-TESSY / SAFER - Parcelles cadastrées 181 AA 70 et 181 AA 71 sises au lieu-dit "Aux Marais de Tessy" : prolongation de la date limite de levée d'option de la promesse d'achat :

Madame le Premier Maire Adjoint expose ;

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) a reçu notification de la vente des parcelles cadastrées 181 AA n° 70 et n° 71, sises au lieu-dit "Aux Marais de Tessy", classées en zone A "secteur d'activités agricoles" au Plan Local d'Urbanisme du secteur de Metz-Tessy. La SAFER a accepté, à la demande de la Commune, de se porter acquéreur desdits tènements.

Afin de permettre le maintien d'une activité agricole sur son territoire et d'inciter l'exercice d'une agriculture respectueuse de l'environnement et orientée vers un développement durable du territoire rural, le Conseil Municipal, par délibération n° 2022/96 en date du 15 novembre 2022, a décidé :

- de se porter acquéreur auprès de la SAFER et sous réserve que la SAFER en devienne propriétaire, des parcelles cadastrées 181 AA n° 70 et n° 71, telles que figurées sous teinte jaune au plan ci-annexé, sises au lieu-dit "Aux Marais de Tessy", d'une superficie respective de 2 568 m² et 6 110 m², soit une superficie totale de 8 678 m², au prix de 27 996,00 € TTC dont 4 666,00 € de TVA étant précisé que ce prix comprend les frais supportés par la SAFER dans le cadre de son intervention ;
- de louer les biens acquis à un agriculteur agréé par la SAFER et les Commissaires du gouvernement, par bail rural ou par convention visée à l'article L 481-1 du Code rural et de la pêche maritime (convention pluriannuelle d'exploitation agricole ou de pâturage) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat correspondant avec la SAFER.

CONSIDÉRANT que la SAFER n'a pas été en mesure de fixer sa position et de lever l'option de cette promesse d'achat dans le délai initialement prévu, soit au 1^{er} mars 2023 au plus tard ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE de prolonger la date limite de levée d'option de la promesse d'achat des parcelles cadastrées 181 AA n° 70 et n° 71 jusqu'au 30 septembre 2023, étant précisé que toutes les autres conditions de la promesse d'achat demeurent inchangées.

AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser l'avenant qui constatera cette prolongation du délai de levée d'option.

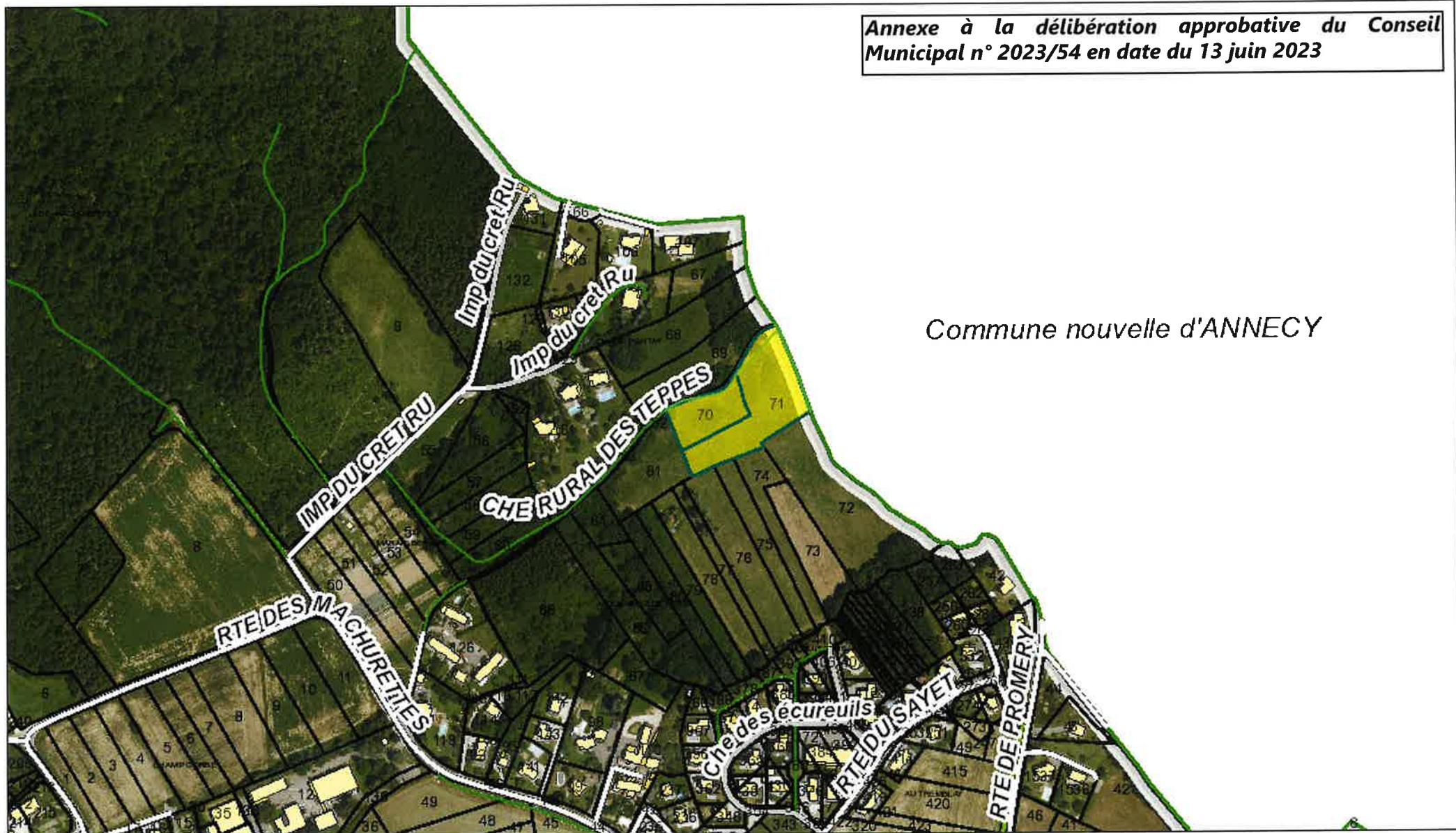
Pour Extrait Conforme,
Le Maire,



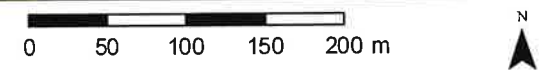
Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

Nathalie BERTHET-BONGAY.



Commune nouvelle d'ANNECY



Légende

-  Parcelle